



HAL
open science

La syntaxe des segments discontinus en fonction d'adresse

Franck Neveu

► **To cite this version:**

| Franck Neveu. La syntaxe des segments discontinus en fonction d'adresse. 2005. hal-00012540

HAL Id: hal-00012540

<https://hal.science/hal-00012540>

Preprint submitted on 24 Oct 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA SYNTAXE DES SEGMENTS DISCONTINUS EN FONCTION D'ADRESSE

Franck NEVEU

Pour n'être pas nouvelle en grammaire, la problématique de l'adresse n'en est pas moins largement inexplorée, particulièrement pour ce qui concerne son versant syntaxique. Cet article n'a pas d'autre ambition que d'introduire à cette question difficile. On la traitera, dans un premier temps, d'un point de vue terminographique, afin de mettre en lumière quelques problèmes méthodologiques liés au recouvrement notionnel des métatermes usuellement employés dans le discours grammatical pour désigner les faits linguistiques associés au domaine de l'adresse. Puis, dans un second temps, on explorera quelques-uns des aspects de la problématique syntaxique et pragmatique des segments en fonction d'adresse pouvant être mis en relation avec la discontinuité que ces derniers introduisent dans l'énoncé.

1. DOMAINES ET TERMINOLOGIE DE L'ADRESSE

De quoi parle-t-on quand on parle de « *termes d'adresse* », et dans quel domaine de l'analyse linguistique se situe-t-on ? Cette question trouve son origine dans une observation terminologique qu'il est aisé de faire en grammaire française. La métalangue grammaticale de l'allocution, dans sa version « standard », met à la disposition de l'analyste trois métatermes principaux, au champ d'application fort différent mais qu'un fréquent recouvrement notionnel finit par rendre interchangeables : *vocatif, apostrophe, adresse*¹.

Le terme de *vocatif* désigne un cas des langues flexionnelles servant au marquage morphosyntaxique de l'allocution. Ainsi, en latin :

[1] *Dominge, veni !*, « Seigneur, viens ! » (emprunté à Serbat, 1980)

Arnauld et Lancelot (1660) ont rappelé que c'est l'instabilité du marquage casuel de la fonction vocative qui en latin a conduit à sa disparition morphologique. Cette instabilité, qui se manifeste par la concurrence dès le latin classique entre le vocatif et le nominatif, est généralement expliquée (Serbat, 1980, 1981, 1987) par la redondance du morphème flexionnel avec la configuration intonative du segment détaché allocutif, laquelle formerait le trait vraiment pertinent pour la reconnaissance de la construction. Mais le terme de *vocatif*

1 D'autres termes en usage dans des aires d'emploi plus circonscrites, et ne connaissant pas un degré équivalent de grammatisation, pourraient bien sûr être évoqués. Notamment, le terme d'*allocutivité*, qui, essentiellement par le biais de son dérivé adjectival *allocutif*, est exploité par Guillaume (entre autres dans 1991 [1943-1944]) pour décrire ce qui a trait au fonctionnement grammatical et énonciatif de l'allocution. Guillaume examine ainsi dans le cadre de l'expressivité allocutive le fonctionnement de l'impératif, de l'interrogation directe et du vocatif.

connaît également des emplois en grammaire et en sémantique discursive. On vise alors la *fonction allocutive*, tantôt au sens grammatical, tantôt au sens énonciatif (Neveu, 1999).

Le terme d'*apostrophe*, si l'on écarte le domaine graphématique (étymon grec *apostrophos*, « signe tourné, recourbé »), connaît un emploi en rhétorique et en syntaxe (étymon grec *apostrophé*, à partir du verbe *apostrophein*, « détourner », d'où le sens rhétorique de « se détourner de son discours pour interpeller quelqu'un »). L'emploi rhétorique a été décrit dès le début du XIX^e siècle par Fontanier, qui propose, à partir d'un corpus de textes littéraires, une approche interprétative du mécanisme allocutif caractérisant l'*apostrophe* :

L'*Apostrophe*, qu'accompagne assez ordinairement l'*Exclamation*, est cette diversion soudaine du discours par laquelle on se détourne d'un objet, pour s'adresser à un autre objet, naturel ou surnaturel, absent ou présent, vivant ou mort, animé ou inanimé, réel ou abstrait, ou pour s'adresser à soi-même.

Antoine, faisant l'éloge de César aux Romains, qu'il excite à la vengeance, *Mort de César*, acte III :

[...]

Vous, Dieux, qui lui laissiez le monde à gouverner,
Vous savez si son cœur aimait à pardonner !

[...] Mais qu'est-ce qui peut donner lieu à l'*Apostrophe* ? Ce n'est ni la réflexion, ni la pensée toute nue, ni une simple idée : ce n'est que le sentiment, et que le sentiment excité dans le cœur jusqu'à éclater et à se répandre au dehors, comme de lui-même. L'*Apostrophe* en général ne serait que froide et insipide, si elle ne s'annonçait comme l'expression d'une émotion vive ou profonde, comme l'élan spontané d'une âme fortement affectée. (Fontanier, 1968 : 371 [1821-1830])

Pour ce qui concerne le domaine syntaxique, comme pour la plupart des structures usuellement dites « détachées », l'analyse a longtemps hésité entre une approche en termes de *mode de construction* et en termes de *fonction grammaticale* pour identifier les segments allocutifs présentant un fonctionnement identique à celui des vocatifs dans les langues casuelles. En grammaire française, le terme d'*apostrophe*, qui est un temps concurrencé au cours du XIX^e siècle par celui de *compellatif*, qu'introduit Silvestre de Sacy (1799), s'impose progressivement dans l'analyse. Landais, dans la *Grammaire générale ou résumé de toutes les grammaires française* (1835), enregistre l'acception strictement grammaticale du terme. Comme dans le cas de l'apposition, l'intégration de l'*apostrophe* au système fonctionnel a été largement facilitée par le développement de l'enseignement de l'orthographe, puisque la notion était censée permettre le contournement de quelques difficultés orthographiques de niveau élémentaire liées à l'accord du verbe avec un sujet complexe : celui des deux nominaux en position préverbale de sujet qui peut disparaître sans nuire à la grammaticalité de l'énoncé est réputé *compellatif* ou *mis en apostrophe* :

Proche de l'apposition, confondue par certains avec elle, l'*apostrophe* trouvait elle aussi sa justification dans le problème du double sujet avec verbe au singulier. Il y a en effet deux « sujets » dans *Victor, tu n'es pas attentif*. Mais le problème était, malgré les apparences, bien différent. Silvestre de Sacy avait montré que *Victor* ne faisait pas partie de la proposition, et il l'appelait le *compellatif* : « Tout discours, ajoutait-il à juste titre, suppose un compellatif ; mais il arrive souvent que le compellatif est sous-entendu ». C'est ce terme qui est utilisé généralement pendant tout le XIX^e siècle. On préférera ensuite *apostrophe*, emprunté à la rhétorique, et qui est déjà classé dans la liste des fonctions par Landais ou Galtier. (Chervel, 1981 [1977] : 191-192)

Quant à l'*adresse*, le terme ressortit principalement à l'analyse du discours et à la sociolinguistique, ce qui le distingue des deux précédents, tout comme le distinguent son installation récente dans la terminologie, et son origine anglo-américaine. Comme en témoigne la définition qui en est proposée par Kerbrat-Orecchioni (1992), reprise dans Charaudeau et Maingueneau (2002), on appelle *termes d'adresse* un ensemble d'expressions à tête nominale, voire pronominale, susceptibles d'être utilisées par le locuteur pour référer à

son allocutaire². Cette approche permet d'établir une distinction entre les termes d'adresse, dont le fonctionnement s'inscrit dans le cadre d'une deixis personnelle et sociale³, et les expressions désignatives/appellatives, aptes à référer tout à la fois au délocuté et à l'allocutaire, voire au locuteur.

Le cadre socio-anthropologique et la perspective interactionnelle dans laquelle se sont développées les études sur les notions de *term of address* ou de *form of address* ont largement mis l'accent sur la problématique déictique des segments visés⁴, au détriment de la description syntaxique, souvent réduite à des oppositions tranchées entre *bound forms* et *free forms*⁵.

L'importation de l'étiquette de *terme d'adresse* en grammaire française, étiquette fréquemment utilisée comme un simple substitut de *vocatif* et d'*apostrophe*, a donc opéré un sensible déplacement épistémologique, accroissant encore davantage l'opacité terminologique de la métalangue grammaticale. Identifiable dans le libellé même du métaterme, la dominante sociodiscursive de la notion de terme d'adresse interfère ainsi avec le cadre syntactico-sémantique du système fonctionnel qui est traditionnellement celui des grammaires. Il est dès lors nécessaire, pour éviter toute confusion entre la fonction d'adresse et le constituant lexical qui la sature, d'établir clairement la distinction entre les « termes » *d'adresse*, requis par le principe discursif de politesse, au fonctionnement spécifiquement allocutif, formant dans toute langue en synchronie une classe lexicale définie par un usage préférentiellement sinon exclusivement déictique, et les « termes », ou plus précisément les *segments* en fonction *d'adresse*, pris en charge occasionnellement par une fonction énonciative syntaxiquement marquée par une relation discontinue avec l'environnement verbal immédiat⁶.

On peut donc prendre ici la mesure d'un double risque : d'une part, traiter sous une même entrée terminologique (*terme d'adresse*), en associant à une même catégorie des formes nominales et des formes pronominales personnelles, ce qui relève de la problématique fonctionnelle et ce qui relève du paradigme des systèmes allocutoires ; d'autre part, faire fusionner dans la métalangue grammaticale, en les tenant pour des substituts possibles, les unités *vocatif*, *apostrophe* et *terme d'adresse*, qui relèvent de catégories notionnelles issues respectivement de la description du système casuel, de la rhétorique et de l'analyse du discours.

Les problèmes terminologiques posés par la notion de terme d'adresse conduisent en outre à s'interroger sur le rôle joué par la forme, simple (ex. *vocatif*, *apostrophe*) ou complexe (*terme d'adresse*), des étiquettes terminologiques en linguistique, et notamment, à l'époque contemporaine, sur le recours massif à la polylexicalité, qui fournit une des clés possibles

2 « Ces expressions ont très généralement, en plus de leur valeur déictique (exprimer la « deuxième personne », c'est-à-dire référer au destinataire du message), une valeur relationnelle, servant à établir entre les interlocuteurs un certain type de lien socio-affectif (dans une conception étendue de la deixis, on dira que ces expressions relèvent à la fois de la « deixis personnelle » et de la « deixis sociale »). » (Charaudeau, Maingueneau, 2002 : 30)

3 Voir notamment : Ren Chao (1956), Brown & Gilman (1960), Brown & Ford (1961), Evans-Pritchard (1964), Perret (1968, 1970), Zwicky (1974), Brown & Levinson (1978, 1987), Alleton (1981), Levinson (1983), Braun (1988), et Kielkiewicz-Janowiak (1992).

4 « Forms of address are words and phrases used for addressing. They refer to the collocutor and thus contain a strong element of deixis. Often they designate the collocutor(s), but not necessarily so, since their lexical meaning can differ from or even contradict the addressee's characteristics [...]. In most languages forms of address concentrate on three words classes : (1) pronoun, (2) verb, (3) noun, supplemented by words which are syntactically dependent on them. » (Braun, 1988 : 7)

5 Toutefois, Downing (1969), Zwicky (1974), Levinson (1983), Kielkiewicz-Janowiak (1992), Lambrecht (1998), en particulier, ont permis une meilleure compréhension du fonctionnement syntaxique et pragmatique de ces segments. Du point de vue terminologique, on note qu'en passant de la perspective interactionnelle à la perspective syntactico-pragmatique, on passe fréquemment des *address forms* aux *vocative forms*.

6 Sur ce point, voir Lagorgette (1998 : 95-96).

pour comprendre la fortune de l'étiquette de *terme d'adresse* dans la description grammaticale française.

La vocation de l'étiquette polylexicale est de sténographier une réalité linguistique que les étiquettes simples sont réputées ne pas avoir enregistrée ou mal. L'étiquette polylexicale démultiplie, par définition, les traits de nomination, et complexifie donc nécessairement, dans son libellé, la dénomination, tout en l'inscrivant dans une approche que l'on peut qualifier de résolument empiriste de l'observatoire linguistique. Elle inscrit en effet l'observable linguistique au centre de sa démarche et de sa position épistémologique, et entérine, par ce passage du simple au complexe, la pertinence d'étiquettes prédictives décrivant des propriétés, des relations, des opérations, par opposition aux étiquettes nominales usuellement employées comme désignateurs de classes et de catégories⁷. Les termes complexes forment donc un corps de termes descriptifs neutres, non marqués comme évaluatifs, appliqués à des observables c'est-à-dire à des entités dont l'analyse est contrôlable, ou jugée telle. Il semble qu'un des aspects les plus intéressants de ce phénomène réside dans un procédé d'évitement ou d'érosion du concept et de sa définition (détachement/construction détachée, dislocation/construction disloquée, extraposition/segment extraposé, etc.). On l'observe bien sûr à propos de l'unité *terme d'adresse*, dans sa relation aux autres étiquettes de l'allocation exploitées par le discours grammatical.

2. ASPECTS DE LA PROBLÉMATIQUE SYNTAXIQUE ET PRAGMATIQUE DE L'ADRESSE

L'examen de quelques problèmes liés à la syntaxe externe des segments en fonction d'adresse permettra à présent de mettre au jour la difficulté d'une analyse formelle des phénomènes allocutifs appuyée sur des outils théoriques et descriptifs véritablement opératoires. Elle permettra également de vérifier que la problématique grammaticale de l'adresse, comme c'est le cas pour la plupart des autres faits de discontinuité syntaxique, illustre l'antagonisme récurrent entre un type d'analyse à dominante discursive, fondé sur la notion de construction libre (relevant du domaine d'expressivité), et un type d'analyse à dominante phrastique, fondé sur la problématique de l'intégration des segments au système fonctionnel (relevant du domaine d'expression).

On précisera tout d'abord que la perspective ici développée, contrairement à celle des analyses interactionnelles, n'établit pas de distinction radicale entre l'adresse « directe » (*in*

7 On rappellera la typologie suivante établie à partir des travaux de Swiggers (1999). Les termes qui constituent une terminologie linguistique sont du point de vue des catégories grammaticales et de leur fonction dans le discours : - des noms (correspondant à des *fonctions constantes*) : il s'agit de désignateurs de classes, ou d'unités (selon l'actualisation de la tête nominale *le/un, la/une*, etc.) : ex. *le nom, le verbe, le temps, l'aspect, la phrase*, etc. ; il s'agit aussi de désignateurs de catégories de propriétés (ex. *le présent, le passé, le futur*, etc.), ou d'appellatifs de propriétés (ex. *l'imparfait*) ; les appellatifs de propriétés sont fréquemment de nature prédictive (ex. *le plus-que-parfait, le passé simple, le futur antérieur*, etc.) ; - des prédicats (de deux types) : (i) prédicats « de niveau 1 » : il s'agit de prédicats qui décrivent des états, des propriétés, des relations dont sont susceptibles les classes, unités et catégories précédentes : ex. *complément circonstanciel, description définie, univers de croyance*, etc. ; (ii) prédicats « de niveau 2 » : il s'agit de prédicats qui décrivent des opérations linguistiques effectuées sur les classes, les unités et les catégories (ex. *complémentation, extraposition, topicalisation, thématisation*, etc.) ; - des modalisateurs : il s'agit de termes spécifiant la façon dont un prédicat de niveau 1 ou de niveau 2 est applicable aux fonctions constantes des noms (ex. *langue flexionnelle, agglutinante, analytique ; article défini, indéfini, contracté ; structure superficielle, profonde*, etc. C'est dans les désignateurs de classes, de large extension, que l'on trouve le plus souvent les termes simples, empruntés pour l'essentiel au latin ou au grec, largement stabilisés par l'usage, inscrits dans la tradition grammaticale, et intervenant (assez tôt dans l'histoire) dans le domaine que l'on peut qualifier de *rhétorico-grammatical*. On observe le fréquent transfert des unités entrant dans de la catégorie des modalisateurs vers la catégorie des prédicats de niveau 1 (prédicats de propriétés, de relations, etc.).

praesentia), qui suppose la position *in situ* de l'allocutaire, et son aptitude à s'interpréter comme cible de l'allocution, et l'adresse « indirecte » (*in absentia*), qui est notamment celle de ce que la rhétorique traditionnelle a appelé les « apostrophes lyriques », mais qui s'applique plus largement aux référents inanimés et insituables qui forment la cible allocutive des prêches, des prières, et bien sûr des formes poétiques du discours évocatif tel que l'a défini Dominicy (1990). On adopte ainsi, à la suite de Lambrecht (1998), le critère de la présomption d'identification référentielle manifestée par l'adresse, et la nécessaire accessibilité pragmatique de la cible. L'acte d'appel sur lequel repose la notion d'adresse est en effet déterminé par le fait que l'énonciateur doit tenir le coénonciateur pour donné, et qu'il doit le *supposer* apte à accéder situationnellement au message et à s'interpréter comme référent. Loin de toute conception étroitement référentialiste, cette approche présente l'avantage de s'ouvrir à la deixis imaginaire, et de ne pas opposer de manière artificielle parole et textualité, qui se distinguent par leur système de signes non par les actes de langage qui les constituent.

Les segments en fonction d'adresse sont une des réalisations possibles de la discontinuité syntaxique. Ils apparaissent dans des zones de l'énoncé qui sont disjointes de la structure prédicative centrale. Ils présentent en cela, sur un plan strictement formel, une apparente analogie de fonctionnement avec d'autres types de segments discontinus, notamment l'apposition, la dislocation, et l'extraposition.

Adresse

[2] Le capitaine : *Égisthe*, le temps presse ! (Giraudoux)

[3] Clov [...]. - Je me dis – quelquefois, *Clov*, il faut que tu arrives à souffrir mieux que ça [...]. (Beckett)

[4] Hamm. -Je te remercie, *Clov*. (Beckett)

Apposition

[5] *Matérialiste convaincu*, mon idéalisme épique compensera jusqu'à ma mort un affront que je n'ai pas subi [...]. (Sartre)

[6] Un célèbre pianiste, *Staffan Scheja*, va donner un concert... (in Forsgren)

[7] Il se sentit enseveli à la fois par ces deux infinis, *l'océan et le ciel*. (Hugo)

Dislocation

[8] *Les Français*, il les connaissait si bien. (Bredin, in Blasco-Dulbecco)

[9] Je les compare, *ces sentiments*, à des états. (Gide, in Blasco-Dulbecco)

[10] vous l'avez cédée ou vous l'avez toujours *cette toile* (in Blasco-Dulbecco)

Extraposition

[11] *le poulet* je mets toujours un plat (in Berrendonner)

[12] *ces gros souliers* j'écrase les pieds de tout le monde (in Béguelin)

[13] ah ben *la Seine* euh les quais les quais maintenant sont canalisés (*ibid.*)

La parenté formelle de ces constructions ne peut être à l'évidence que de surface, étant donné leur différence de fonctionnement, et l'examen succinct de ces séquences permet de saisir la difficulté du regroupement de ces types d'événements linguistiques dans une catégorie commune, qu'elle soit élaborée autour de la notion de discontinuité, d'adjonction, de détachement, etc. On peut toutefois noter des similarités entre certains de ces quatre types, similarités liées d'une part au fonctionnement référentiel du segment discontinu, et d'autre part à la connexité entre ce segment et la prédication centrale de l'énoncé.

Pour ce qui est du comportement référentiel, une distinction peut être faite entre l'apposition, qui, quelle que soit la nature du matériel grammatical composant le segment (nom commun avec ou sans actualisateur, nom propre), manifeste un comportement

qualificatif et caractérisant⁸. Comme dans le cas de l'adresse, de la dislocation et l'extraposition, le segment évolue dans une zone de l'énoncé disjointe des zones d'arguments; il n'exerce par conséquent aucune fonction argumentale. Mais il borne sa participation à une expansion de rôle actanciel, il n'a donc pas vocation *stricto sensu* à jouer lui-même un rôle actanciel, et c'est la raison pour laquelle il n'y a dans cette forme de discontinuité aucun redoublement d'actant. Le comportement référentiel du segment est bien sûr aligné sur son comportement syntaxique et sémantique. Le groupe appositif discontinu (*matérialiste convaincu* en 5, *Staffan Scheja* en 6, *l'océan et le ciel* en 7) est donc contrôlé par le référent actanciel de son support (*mon idéalisme épique* en 5, *un célèbre pianiste* en 6, *ces deux infinis* en 7), dont, en tant que terme descripteur, il prédique des propriétés. Ce segment ne jouit ainsi d'aucune forme d'autonomie syntaxique ou référentielle, mais participe de manière active au déploiement des informations dans l'énoncé en enrichissant les mécanismes désignatifs.

C'est là une différence fondamentale avec les trois autres types, qui construisent la discontinuité sur un phénomène de redoublement actanciel ou bien d'expansion d'une relation prédicative, mais qui dans tous les cas présentent un fonctionnement désignatif direct, susceptible d'être renforcé par un fait de coréférence⁹. Le mode de connexité entre le segment discontinu et la prédication centrale est à la fois syntaxique et pragmatique lorsque le segment est instancié dans cette prédication, ce qui est le cas des séquences présentant un redoublement actanciel par coréférence : 3 (*Clov/tu*), 4 (*te/Clov*), 8 (*Les Français/les*), 9 (*les/ces sentiments*), 10 (*l'/cette toile*). Il est en revanche exclusivement pragmatique dans les cas d'expansion de relation prédicative, où le segment discontinu n'affiche aucune forme de corrélation syntaxique avec le reste de l'énoncé. Dans cette configuration, l'assemblage des principaux segments de l'énoncé se fait sur la base d'une forte accessibilité référentielle du constituant discontinu, autrement dit sur la base de la pertinence pragmatique de la relation entre le segment discontinu et la prédication centrale.

Comme l'a observé Lambrecht (1998), la comparaison entre les segments en adresse non instanciés et les segments extraposés du type 11-13 souligne la souplesse positionnelle des premiers, qui semble conférée par leur caractère exophorique et par leur accessibilité référentielle, que celle-ci soit avérée ou présumée : ex. *Égisthe*, le temps presse !/Le temps presse, *Égisthe* !; *le poulet* je mets toujours un plat/*je mets toujours un plat le poulet ; *ces gros souliers* j'écrase les pieds de tout le monde/*j'écrase les pieds de tout le monde *ces gros souliers* ; (ah ben) *la Seine* (euh) les quais les quais maintenant sont canalisés/*les quais les quais maintenant sont canalisés *la Seine*. La pertinence pragmatique de la relation entre le segment discontinu et la prédication centrale, lorsqu'il s'agit d'une connexité sans instanciation, est établie, dans l'agencement linéaire de la phrase, de manière unilatérale (fixe) pour l'extraposition, et de manière bilatérale (mobile) pour l'adresse. Le niveau de contextualité des segments en adresse, autrement dit leur degré d'intégration discursive, est donc nettement supérieur.

Le statut de non-arguments des segments en adresse, qui a été décrit de diverses manières, au moyen de cadres explicatifs et de terminologies fort différentes, détermine largement le haut niveau de difficulté rencontré dans l'analyse syntaxique de ces segments¹⁰. Quelle que

8 Ces questions ont été traitées à de nombreuses reprises. Voir notamment, Neveu (1998, 1999, 2000).

9 Pour une étude comparative détaillée de l'adresse et de la dislocation, voir Lambrecht (1998) et, appliquée à des textes littéraires, Neveu (1999).

10 Tesnière (1959 : chap. 71) relève l'incompatibilité de ce qu'il appelle l'« apostrophe » (suivant en cela la tradition grammaticale française) avec les fonctions actancielles, tout en décrivant le fonctionnement de ces segments comme étant assimilable au prime actant virtuel d'un verbe à l'impératif. S'inscrivent également dans cette perspective, en l'appliquant à l'anglais, Zwicky (1974 : 787), « [...] a vocative in English is set off from the sentence, it occurs in by special intonation [...] and it doesn't serve as an argument of a verb in this sentence », et Levinson (1983 : 70), « Vocatives are noun phrases that refer to the addressee, but are not syntactically or semantically incorporated as the arguments of a predicate; they

soit la méthodologie retenue, force est de constater que les séquences du type 2, 3, 4, présentent une configuration dans laquelle un segment non lié (en fonction énonciative d'adresse) manifeste une indépendance syntaxique, pondérée par sa linéarisation parmi les constituants de la phrase d'accueil. La question est donc principalement de savoir si l'on peut faire fond sur la notion de phrase d'accueil (ou phrase hôte), en la tenant, comme le propose Marandin (1998) pour un domaine de linéarisation ordonné, susceptible de recevoir des segments discontinus d'ordre libre.

Si l'on accrédite l'hypothèse d'une discontinuité *syntactique*, il convient d'en dégager les propriétés fondamentales, au premier rang desquelles se place l'appariement (Neveu, 1998, 2000), qui suppose l'existence d'un système complexe mettant en relation deux entités syntaxiques de rang différent¹¹, l'une intégrante, formant l'hôte, et comportant dans certaines configurations un point d'ancrage dans une zone d'instanciation, l'autre intégrée, mais (dans le cas de l'adresse, de la dislocation et de l'extraposition) affranchie de toute trace morphosyntaxique de cette intégration.

De nombreux auteurs se sont penchés sur la question d'une éventuelle hiérarchie entre ces deux entités appariées, c'est-à-dire sur la question d'un contrôle exercé par l'une des deux entités sur l'autre, ce qui implique également une forme d'antécédence génétique de l'une sur l'autre dans la formation de l'énoncé. Or, si le processus d'intégration au domaine de linéarisation fournit une réponse syntaxique (l'entité intégrante commandant par attraction le segment discontinu), celle-ci se trouve contredite par l'approche pragmatique (ou, plus largement, énonciative), qui inverse la hiérarchie. C'est notamment l'approche de Bally (1932 : § 59, 86, 477), qui au moyen d'une analyse informationnelle de type *aboutness* (répartition des constituants de l'énoncé en thème/propos) identifie les segments en adresse (« vocatifs ») comme des constituants « thématiques » formant le point d'ancrage informationnel de l'énoncé¹².

De cette approche, qu'il approfondit, Lambrecht (1998) retient et développe l'appartenance des segments en adresse (en cela semblables aux segments disloqués) aux catégories liées à la référence plutôt qu'au rôle¹³. Ainsi, dans 2, 3, et 4, l'orientation de la relation d'*aboutness* s'exerce nettement en direction du segment en adresse, quelle que soit par ailleurs sa position dans l'énoncé, position qui ne joue pas sur cette question le rôle crucial que les analyses informationnelles voudraient parfois lui voir jouer. Certes, la position du segment en adresse peut être fréquemment corrélée à un fonctionnement soit seulement désignatif, soit enrichi d'une valeur qualificative. Lambrecht a justement fait apparaître qu'il

are rather set apart prosodically from the body of a sentence that may accompany them ». Lambrecht (1998 : 35) explique quant à lui la nature non argumentale des segments en adresse, et leur caractère syntaxiquement optionnel, par le principe cognitif de la séparation de la référence et de la relation : « Selon ce principe, qui se manifeste particulièrement dans le langage parlé, il vaut mieux coder l'information référentielle nécessaire pour établir un référent topical dans un discours indépendamment de la proposition qui contient l'information pertinente concernant ce référent ». Enfin, Marandin (1998), à la suite de Dessaintes (1960), McCawley (1982), Espinal (1991), et Dowty (1997) propose une approche de la discontinuité ouverte à l'ensemble des segments appelés « incidents », c'est-à-dire en position « hors phrase » et disjoints de la phrase « hôte ».

11 Voir Espinal (1991 : 727) : « Parentheticals are not parentheticals per se; rather, they are said to be parentheticals because they are identified [...] as independent syntactic structures within another syntactic structure ».

12 « C'est seulement par l'adjonction de l'énoncé proprement dit que le vocatif est devenu un élément de phrase, sans jamais perdre complètement son indépendance (indiquée par la pause qui le sépare du reste de la phrase) ». (Bally 1932 : § 59)

13 « Dans la mesure où la fonction de tels SN n'est pas de porter un rôle sémantique dans une proposition, mais simplement de nommer un référent par rapport auquel une proposition donnée est considérée comme pertinente, cela fait sens qu'ils doivent apparaître indépendamment de la proposition grammaticale codant cette information, c'est-à-dire soit avant, soit après, comme il est stipulé dans le principe de séparation de la référence et de la relation ». (Lambrecht 1998 : 37)

résulte de la position gauche ou droite (en fait, frontale ou caudale) de ce segment par rapport à la base prédicative une valeur d'annonce (dominante conative) ou de maintien (dominante phatique) de la relation référentielle avec le contrôleur du segment¹⁴. On note ainsi une gradualité informationnelle croissante, de la position gauche à la position droite, qui permet de comprendre, pour cette dernière position, la fréquence des expansions du segment en adresse. Le fonctionnement de ce type de segment discontinu est en effet réputé y manifester une capacité qualificative qui n'est pas observée, ou qui l'est moins, en position gauche. Autrement dit, en position droite, étant donné que le scénario présuppositionnel d'identification du référent est nécessairement plus avancé (l'instance allocutive est censée être déjà intégrée au contexte verbal, ce qui lui confère un degré de saillance plus élevé), l'appel prend une moindre valeur de pointage référentiel pour servir plutôt la progression de l'information.

En position frontale, caudale ou centrale, en tant qu'il est lié à la référence, le segment en adresse joue donc un rôle de cadre du discours, et de base référentielle pour la prédication principale. On tire parfois argument de ce juste constat qu'à l'autonomie syntaxique du segment en adresse s'ajouterait une autonomie pragmatique. La difficulté de cette perspective réside dans le fait qu'on ne peut sans contradiction concilier l'autosuffisance du segment en adresse sur le plan communicationnel (signifiée par son autonomie pragmatique), et le caractère nécessairement intentionnalisé d'un acte d'appel (même en discours évocatif) : si l'adresse est la recherche (avérée ou seulement présumée) de l'attention du co-énonciateur sur un fait quelconque, cet acte de langage requiert un développement informationnel. Celui-ci peut rester informulé, le cas échéant. Mais il est le plus souvent explicite, et verbalisé par un prolongement prédicatif. Quelle que soit sa formulation, il reste de toute manière présupposé par l'appel. Le segment en fonction d'adresse est donc par nature affecté d'une forme d'hétéronomie pragmatique à l'égard de ce que Lambrecht désigne par le terme de *relation*.

BILAN : POUR UNE SYNTAXE DE L'ADRESSE A GEOMETRIE VARIABLE

Se pose donc à propos des segments en fonction d'adresse, comme pour la plupart des faits de discontinuité syntaxique, la question du type de syntaxe adapté à leur fonctionnement linguistique réel.

Saisis à partir du plan local de l'énoncé, ces segments, on l'a rappelé, ne font apparaître aucune marque rectionnelle d'intégration syntaxique. La coréférence qui s'établit, dans les cas d'instanciation (types 3 et 4), entre le segment en adresse et un argument de la prédication principale ne saurait être tenue pour un fait de dépendance rectionnelle. Constituant flottant dans l'énoncé, dont la mobilité n'est restreinte par aucun type de configuration phrastique, le segment en adresse manifeste une proéminence énonciative qui en fait, dans certaines analyses, un segment discursif « hors phrase », et donc, pour la plupart des grammaires, qui bornent le domaine syntaxique à l'horizon phrastique, un phénomène linguistique paradoxalement « hors syntaxe ». Mais en dépit de cela, à l'écrit, sa démarcation graphique, généralement intégrante, le fait figurer dans l'énoncé comme le constituant d'un ensemble syntaxique, alors même qu'il est pensé comme un isolat, ce qui corrobore la pertinence de la thèse en faveur de l'intégration de ces segments au domaine de linéarisation qui forme leur domaine syntaxique d'accueil.

Saisi à partir du plan global de l'énoncé, le problème de l'intégration syntaxique du segment en adresse ne se pose plus dans les mêmes termes, car les procédures de segmentation changent de nature en passant de la « microsyntaxe » à la « macrosyntaxe ». À

14 Selon Lambrecht, ces valeurs sont corroborées par la prosodie. À gauche : accentuation de hauteur, et basse activation référentielle. À droite, absence d'accentuation de hauteur, et forte activation référentielle.

ce niveau, les relations de hiérarchie et de dépendance ne sont plus relationnelles (ou morphosyntaxiques) mais présuppositionnelles (ou pragmatiques). En tant qu'acte de langage caractérisé par la fonction d'appel, le segment en fonction d'adresse manifeste une pleine autonomie énonciative. Mais (et en cela il se distingue des insultes et autres procédés interjectifs et se rapproche des dislocations), au plan informationnel, il exige toujours une expansion prédicative portant sur son référent actanciel pour justifier l'acte d'appel. L'hétéronomie des segments discontinus en fonction d'adresse réside dans leur relation *nécessaire* au contexte verbal et situationnel. Ces segments activent un référent cognitivement disponible, ou présumé tel, et ouvrent dans l'énoncé un espace référentiel qui va servir de cadre d'interprétation à un nouveau développement discursif d'étendue variable.

Université de Caen, CRISCO (CNRS, FRE 2805)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Alleton, V. (1981), « Les termes d'adresse en chinois contemporain », *Diogène*, 116, pp. 46-75.
- Bally, C. (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke.
- Braun, F. (1988), *Terms of Address. Problems of Patterns and Usage in various Languages and Cultures*, Berlin, Walter de Gruyter & Co.
- Brown, P. & Levinson, S.-C. (1978), « Universals in Language Usage : Politeness Phenomena », in E.-N. Goody (ed.), *Questions and Politeness. Strategies in Social Interaction*, Cambridge, CUP, pp. 56-324.
- Brown, P. & Levinson, S.-C. (1987), *Politeness : Some Universals in Language Usage*, Cambridge, CUP.
- Brown, R. & Ford, M. (1961), « Address in American English », in D. Hymes, *Language in Culture and Society*, New York, Harper and Row, pp. 234-244.
- Brown, R. & Gilman, A. (1960), « The Pronouns of Power and Solidarity », in T.-A. Sebeok (ed.), *Style in Language*, Cambridge, MIT Press, pp. 253-276.
- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Dessaintes, M. (1960), *La Construction par insertion incidente (étude grammaticale et stylistique)*, Paris, d'Artrey.
- Dominicy, M., (1990), « Prolégomènes à une théorie générale de l'évocation », in Vanhelleputte (M.) et Somville (L.), eds, *Sémantique textuelle et évocation*, Louvain, Peeters, pp. 9-37.
- Downing, B.-T. (1969), « Vocatives and Third-Person Imperatives in English », *Papers Linguistics*, 1/3, pp. 570-592.
- Dowty, D. (1997), « Toward a Minimalist Theory of Syntactic Structure », in Hock et Sitjma (eds.), *Discontinuous Constituency*, La Haye, Mouton de Gruyter.
- Espinal, T. (1991), « The Representation of Disjunct Constituents », *Language*, 67-4, pp. 726-762.
- Evans-Pritchard, E.-E. (1964), « Nuer modes of address », in D. Hymes, *Language in Culture and Society*, New York, Harper and Row, pp. 221-227.
- Fontanier, P. (1821-1830), *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1968.
- Guillaume, G. (1991 [1943-1944], *Leçons de linguistique, 1943-44*, série A, volume 10, Lille, Québec, PULille, PULaval.
- Joly, A., (1993), « Thématization et focalisation - Fondements d'une syntaxe énonciative », *Modèles linguistiques*, t. XIV, fasc. 1, pp. 87-98.

- Kerbrat-Orecchioni, C. (1992), *Les Interactions verbales*, tome 2, Paris, A. Colin.
- Kielkiewicz-Janowiak, A. (1992), *A Socio-Historical Study in Address : Polish and English*, Frankfurt-am-Main, Peter Lang.
- Lagorgette, D. (1998), *Désignatifs et termes d'adresse*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- Lambrecht, K. (1998), « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues*, 1, pp. 34-45.
- Levinson, S.-G. (1983), *Pragmatics*, Cambridge, CUP.
- Marandin, J.-M. (1998), « Grammaire de l'incidence », version HTML, <<http://www.ilf.cnrs.fr/fr/Marandin>>
- McCawley, J.-D. (1982), « Parentheticals and Discontinuous Constituent Structure », *Linguistic Inquiry*, 13, pp. 91-106.
- Neveu, F. (1998), *Études sur l'apposition*, Paris, Honoré Champion.
- Neveu, F. (1999), « Vocatifs et formats syntaxiques dans *Stèles* », in F. Neveu (éd.), *Phrases : syntaxe, rythme, cohésion du texte*, Paris, SEDES, pp. 277-295.
- Neveu, F. (2000), « Quelle syntaxe pour l'apposition ? Les types d'appariement des appositions frontales et la continuité référentielle », *Langue française*, 125, « Nouvelles recherches sur l'apposition », pp. 106-124.
- Perret, D. (1968), « Termes d'adresse et injures », *Cahiers de lexicologie*, 12, pp. 3-14.
- Perret, D. (1970), « Les appellatifs, analyse lexicale et actes de parole », *Langage*, 32, pp. 217-241.
- Pottier, B. (1992), *Sémantique générale*, Paris, PUF.
- Ren Chao, Y. (1956), « Chinese Terms of Address », *Language*, 32-1, pp. 217-244.
- Sechehaye, A. (1926), *Essai sur la structure logique de la phrase*, Paris, Champion.
- Serbat, G. (1980), *Les Structures du latin*, Paris, Picard.
- Serbat, G. (1981), *Cas et fonctions*, Paris, PUF.
- Serbat, G. (1987), « Sur le Vocatif. Le vocatif : un acte de parole », *Vita Latina*, 106, pp. 7-13.
- Serbat, G. (1991), « Intégration à la phrase latine d'un groupe nominal sans fonction syntaxique (le "nominativus pendens") », *Langages*, 104, pp. 22-32.
- Silvestre de Sacy, A.-I. (1799), *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, Hachette.
- Swiggers, P. (1999), « Pour une systématique de la terminologie linguistique : considérations historiographiques, méthodologiques et épistémologiques », in A. Lemaréchal (dir.), *La Terminologie linguistique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, nouvelle série, tome VI, Paris, Peeters, pp. 11-49.
- Tesnière, L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Zwicky, A.-M. (1974), « Hey, Whatsyourname ! », in M.-W. La Galy & alii (eds), *Papers from the Tenth Regional Meeting*, Chicago Linguistic Society, Chicago, Illinois, pp. 787-801.